

15 République française
Département du Cantal
COMMUNE DE POLMINHAC

Séance du jeudi 21 décembre 2023

Date de la convocation: 14/12/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre BONHOMME,

Membres en exercice :
15

Présents : 12

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Andre BONHOMME, Josette VARET, Denis ARNAL, Michel AMOUROUX, Martine BERGAUD, Christophe BORNES, Alain BROUSSE, Evelyne DELANOUE, Alain FALIERES, Claudine LADOUX, Guillaume PRAT, Didier TOMA

Représentés : Marie-Noelle MOULIER par Josette VARET, Adeline GUYON par Evelyne DELANOUE, Patricia GUERARD par Claudine LADOUX

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Michel AMOUROUX

2023_052 - Objet : TARIFS DE CONCESSIONS AU CIMETIERE

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil les propositions de la commission des finances concernant les tarifs des concessions au cimetière communal. Celle-ci a décidé de ne pas appliquer d'augmentation et de maintenir les tarifs suivants :

DUREE	PRIX AU M ²
TRENTENAIRE	36,50 €
CINQUANTENAIRE	87,25 €
PERPETUELLE	250 €

Columbarium : 250 € la cavurne pour 30 ans

Dispersion des cendres au jardin du souvenir : Gratuit

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité /

- ADOPTE les tarifs ci-dessus

- DIT que ces tarifs sont applicables à compter du 1er janvier 2024

Fait à POLMINHAC, le 21 Décembre 2023

Pour copie certifiée conforme

Le Maire, André BONHOMME

Le Secrétaire de séance, Michel AMOUROUX

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 26 / 12 / 2023
et publié ou notifié
le 26 / 12 / 2023



RF
LE MAIRE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 26/12/2023
015-211501549-20231221-2023_052-DE